

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-1-12

Séance du vendredi 20 mars 2009

### **GENDARMERIE DE ROUFFACH AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6/2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-4 du Conseil Général du 12 décembre 2008 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le bail emphytéotique administratif du 14 décembre 2007 entre HHA et le Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au bail emphytéotique du 14 décembre 2007 conclu entre l'Office Public de l'Habitat du Haut-Rhin HABITATS DE HAUTE-ALSACE (HHA) et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé au rapport,
- AUTORISE la signature de cet avenant aux conditions exposées dans le rapport,
- PRECISE que la recette correspondante, d'un montant total de 1 340 272 €, sera

recouvrée sur le budget 2009 de la collectivité, sur l'opération 2009-B656-476, chapitre 75, fonction 11 nature 752.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions